

Programme de soutien au plaidoyer des autorités locales francophones

Présentation de la démarche

Origine et contexte

- Ce projet répond directement aux préoccupations exprimées par les membres de l'AIMF lors de l'Assemblée générale de Kinshasa, et qui portaient sur les entraves limitant leurs capacités à répondre pleinement aux attentes de leurs populations.
- Cette démarche s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique signé entre l'AIMF et la Commission européenne le 21 janvier 2015 pour la période 2015-2020. Elle en constitue le premier projet, pour une durée de 3 ans (2015-2018).

Objectif

Améliorer l'environnement des autorités locales et renforcer la prise en compte de leurs problématiques tant au niveau national qu'international.

Résultats attendus

- Soutenir les stratégies et les démarches de plaidoyer des autorités locales, en vue de les faire aboutir.
- Faire évoluer les dispositions législatives, règlementaires, financières et les pratiques en vue de libérer le potentiel d'action des autorités locales.
- Améliorer la prise en compte des positions des autorités locales dans les négociations sur les changements climatiques, l'agenda mondial du développement, la conférence Habitat III et les nouveaux objectifs stratégiques du développement.

Mise en œuvre / Activités

- **Un travail structuré autour de deux groupes de plaidoyer et centré sur 4 thématiques**

GROUPE 1 Autonomisation des Autorités locales	GROUPE 2 Ville durable, ville pour tous
Thématique 1.1 Finances locales	Thématique 2.1 Services essentiels (Eau, assainissement, déchets)
Thématique 1.2 Statut de l'élu local et de la fonction publique territoriale	Thématique 2.2 Rôle des autorités locales face au défi climatique

L'objet de ces groupes de travail est de mettre à disposition des maires et des associations nationales d'autorités locales, de la matière (données chiffrées,, études, bonnes pratiques, études de cas, argumentaires), en vue de soutenir leurs démarches de plaidoyer :les contenus élaborés dans le cadre de ces groupes de travail soutiendra ainsi le plaidoyer des autorités locales au niveau national ; il alimentera «également, depuis la base, le plaidoyer au niveau international.

Au delà des 4 thématiques prioritaires, d'autres thèmes pourront être traitées en fonction des demandes ponctuelles des membres de l'AIMF et des sujets des débats internationaux en cours.

Les groupes de travail sont présidés par des maires ou des présidents d'associations nationales d'autorités locales.

➤ **Une variété d'actions pour élaborer et porter des plaidoyers.**

- Etudes et diagnostics
- Production de documents de vulgarisation des résultats
- Echanges réguliers entre les personnes impliquées dans le groupe de travail (outils internet)
- Tenues de rencontres de groupes de plaidoyer qui associent autorités locales, parlementaires, représentants des Etats centraux, journalistes...
- Rendu annuel en Assemblée générale de l'AIMF auprès de l'ensemble des membres intéressés
- Mobilisation forte des villes et associations de villes impliquées pour alimenter et porter la démarche

➤ **Une implication forte des villes ou associations de villes présidentes et vice-présidentes, véritables « pilotes » de la démarche.**

Modalités de travail et d'implication : partenariat avec villes et associations de villes

➤ **Fonctionnement des groupes de plaidoyer**

Les groupes de travail sont ouverts à l'ensemble des membres de l'AIMF qui peuvent y participer chaque année au moment de l'Assemblée générale et y faire des propositions et contributions.

Les groupes de travail se dotent d'un plan d'action annuel.

L'état des lieux et l'établissement de la situation de référence des indicateurs concerne l'ensemble des membres de l'AIMF issus de pays partenaires de l'Union européenne (Afrique du Nord, de l'Ouest, centrale, Océan indien, Asie du Sud Est).

Les études prévues dans le plan d'action sont ciblées, la première année, sur 4 pays cibles : Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Cameroun. (Activités 1.3, 2.3 et 2.4). Ces pays ont été identifiés suite aux différentes actions menées entre l'AIMF et les villes et associations de ces pays. Le travail avec ces quatre pays permettra de démarrer les activités et de tirer les leçons méthodologiques pour répondre au mieux aux attentes des autres villes de l'AIMF.

A l'occasion des ateliers de travail – séminaires sur le plaidoyer, un noyau dur composé de représentants des institutions et des Autorités locales des 4 pays cibles et d'experts se réunit. Il est

complété, en fonction des thématiques, par les autorités locales ayant marqué leur intérêt sur le thème et par des acteurs d'influence dont la mobilisation est nécessaire pour faire avancer le plaidoyer.

Les participants aux séminaires sont identifiés en lien avec les villes membres de l'AIMF, et en fonction du thème de chaque séminaire)

Cependant, le projet peut tenter de répondre à toute demande d'expertise effectuée par tout membre de l'AIMF.

➤ **Comment s'impliquer ?**

1. Vous êtes un maire, membre de l'AIMF

Vous pouvez contacter directement le Secrétariat permanent pour

- faire part de l'intérêt de votre ville à vous investir sur tel ou tel sujet
- effectuer une demande d'appui à vos démarches de plaidoyer
- proposer la tenue d'activités dans votre ville
- suggérer le recours à un ou plusieurs personnes ressources de votre connaissance

2. Vous êtes une association nationale d'autorités locales

Vous pouvez contacter directement le Secrétariat permanent pour

- faire part de l'intérêt de votre association à vous investir sur tel ou tel sujet
- préciser vos priorités en termes de plaidoyer
- effectuer une demande d'appui à vos démarches de plaidoyer
- proposer la tenue d'activités en lien avec votre programmation
- suggérer le recours à un ou plusieurs personnes ressources de votre connaissance

3. Vous êtes un expert, universitaire, professionnel ?

Vous pouvez contacter directement le Secrétariat permanent en communiquant vos domaines d'intérêt et d'expertise